

*Rôle et compétences recherchées*  
**CES « Evaluation des risques liés aux milieux aériens »**

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux confiés au Comité d'Experts Spécialisés « Evaluation des risques liés aux milieux aériens » dans le cadre de l'extension de ses compétences aux risques en milieu du travail. Ce comité dans sa composition actuelle a été nommé par arrêté du 9 mars 2005.

Les nouveaux membres du CES seront nommés par la directrice générale de l'Afsset pour un mandat échéant le 9 mars 2008<sup>1</sup>.

**Rôles du CES « Evaluation des risques liés aux milieux aériens »**

Le rôle du CES est de formuler des avis scientifiques indépendants sur des questions relatives à l'évaluation des dangers et risques pour la santé humaine (population générale et travailleurs) liés à la qualité des milieux aériens.

Son domaine d'expertise couvre la pollution atmosphérique urbaine et rurale, la qualité de l'air en milieu du travail et dans les environnements intérieurs non professionnels (domicile, lieux accueillant du public...).

Dans le cadre de son domaine d'expertise, les sujets traités par le CES peuvent porter sur :

- les agents chimiques et biologiques de l'air et leur toxicologie ;
- la métrologie de ces agents ;
- la physico-chimie de l'atmosphère et ses modélisations ;
- les sources d'émissions de polluants atmosphériques et leurs caractéristiques ;
- les risques professionnels liés aux pollutions de l'air ;
- les systèmes de traitement des émissions polluantes ;
- la réglementation nationale et internationale relative aux émissions de polluants dans l'air et à la pollution atmosphérique ;

**Composition du CES**

Le CES se compose actuellement de 26 membres, dont un président et un vice-président désignés parmi ses membres.

Afin de compléter les compétences du CES dans le domaine des risques sanitaires en milieu du travail, l'Afsset souhaite étendre la composition du comité à une trentaine de membres, soit **5 à 7 membres supplémentaires**.

Les compétences recherchées sont indiquées en annexe du présent document.

---

<sup>1</sup> Le 9 mars 2008 correspond à la date d'échéance du mandat de trois ans du CES actuel qui sera renouvelé à cette date.

### **Annexe - Domaines de compétence**

En vue de formuler des avis relatifs à l'évaluation des dangers et des risques pour la santé des travailleurs liés aux milieux aériens, l'Afsset souhaite nommer 5 à 7 membres pour compléter la composition du CES, présentant :

- des compétences scientifiques et techniques en matière de :

- toxicologie industrielle, avec la représentation notamment des spécialités en toxicologie respiratoire et cancérogène ;
- épidémiologie des risques en milieu professionnel ;
- surveillance des ambiances de travail et métrologie ;
- pathologies professionnelles induites par la qualité de l'air ;
- analyse des risques liés à la qualité de l'air (substitution des procédés de traitement de l'air) ;

- associées à des compétences générales dans les domaines de :

- la santé au travail ;
- la sécurité au travail ;
- l'hygiène industrielle ;
- l'évaluation des risques sanitaires (identification et évaluation des dangers, évaluation des expositions, caractérisation des risques)